

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de février en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 12 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 10 janvier 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Achat autolaveuse à plancher de marque Karcher (mod. résolution n° 007-2006)
 - Soumission(s) table des délibérations du conseil
 - Soumission(s) système de son (salle des délibérations du conseil)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Engagement de M. Rudy Castonguay, pompier stagiaire
 - Dépôt de l'inventaire des équipements au 31/12/05
- 6) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (18/01/06)
 - Comité consultatif d'urbanisme 2006
 - Nomination d'un président
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de La Cité des Étoiles inc., lot 116-P
 - Autre(s) :
Règlement numéro 365-2005 (modifications au règlement numéro 355-2005)
 - Adoption du règlement
- 7) Voirie
 - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)
 - Directive de changement n° 5 (membrane)
 - Directive de changement n° 6 (conduites)
 - Raccordement électrique par Hydro-Québec à la station de pompage
 - Décompte progressif n° 4 (honoraires professionnels/promoteur)
 - Bordures et pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Marion
 - Mandat pour plans et devis

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

Plan d'intervention en infrastructures municipales

- Mandat pour l'élaboration d'un plan

Réseau d'éclairage public

- Ajout d'un luminaire rue du Moulin
- Ajout de luminaires (3) rue Marion

8) Hygiène du milieu

Réfection de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente

- Mandat à Polytec inc.
- Acceptation des plans et devis

Égout sanitaire secteur du bas de la rue du Bateau

- Mandat étude préliminaire (Polytec inc.)

9) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

- Mandat d'un hydrogéologue

10) Avis de motion

- Règlement sur l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus
- Modification de l'article 5, paragraphe 1.1 du règlement n° 335-2004

11) Comité Familles de Sainte-Croix

- Dépôt du rapport du 03 octobre 2005
- Dépôt du rapport du 07 décembre 2005

12) Varia

- Demande d'appui au Centre local d'Emploi (CLE)
- Demande d'appui à la municipalité de Lotbinière

Période de questions

Levée de l'assemblée

020-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

021-2006

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2006

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 10 janvier 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

022-2006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JANVIER 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 1 ^{ER} JANVIER 2006 AU 28 JANVIER 2006	LA DIRECTION GÉNÉRALE	9,123.21
	ADMINISTRATION	3,149.30
	BRIGADIÈRES	1,367.97
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,247.80
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4,703.88
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,686.60
	URBANISME	80.04
	CONCIERGE	1,761.61
	MAINTENANCE T/JEUX	16.53
	AVANTAGES SOCIAUX	3,446.46
	SOUS-TOTAL	29,583.40

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES JANVIER 2006	20,000.00
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE	160.92
BLOUIN AUTO INC.	ENT. VÉHICULE # 411 INCENDIE	600.28
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	PARTICIPATION FINANCIÈRE JANVIER 2006	30,000.00
EMCO QUEBEC LTÉE	BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE	224.31
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ECLAIRAGE PUBLIC ENT. & RÉP. LUMINAIRES T/JEUX	634.15 149.53
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE STE-CROIX CENTRE COMMUNAUTAIRE	416.07 1,680.93 2,795.10
LECLERC MICHEL	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE BRANCHEMENT	100.00
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT	153.65
LES JOYEUX PIONNIERS DE SAINTE- CROIX INC.	AIDE FINANCIÈRE 2006	100.00
MILOT STÉPHANE	BATTERIE POUR GÉNÉRATRICE STATION POMPAGE STE-CROIX APPAREIL PHOTO URBANISME	620.91 407.06
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DÉCEMBRE 2005	6,722.32
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE URBANISME	3,723.77
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	ECLAIRAGE URBAIN 2005	70.67
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ASSURANCES GÉNÉRALES MUNICIPALITÉ & ARÉNA	56,969.00
PITNEY BOWES LEASING	REMB. MARGE DE CRÉDIT TIMBRES	1,165.25
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. ADOUCISSEUR U/EAU POTABLE ENT. & RÉP. BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	41.77 380.05 9.28
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL # 49 & # 50	220.08
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DÉCEMBRE 2005	4,383.02
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE DÉCEMBRE DÉGRILLEUR	42.74
RECYCLAGE GRANUTECH INC.	RECUPERATION PNEUS USAGÉS	393.33
SIMON LEMAY EXCAVATION	BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA FALAISE	207.05 322.07
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DÉCEMBRE 2005	225.17
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JANVIER	821.98
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE	17.07
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE VOIRIE ESSENCE VTT VOIRIE	88.00 - 8.11 49.00 90.00
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	80,150.00
	SOUS-TOTAL	214,126.42

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASCENSEURS TYSSSENKRUPP LTÉE	CORR. FACT. ENTRETIEN ASCENSEUR JANV. ENTRETIEN ASCENSEUR FEV., MARS & AVRIL	37.96 638.39
BOIVIN & GAUVIN INC.	LUMIÈRE ÉQUIPEMENT INCENDIE TUYAU, VANNE BORNE D'INCENDIE & ADAPTEUR NORTHLINE	92.02 1,003.02

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION DÉCEMBRE	24.00
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	ACHAT AIDE-MÉMOIRE & CANEVAS DE PRATIQUE INCENDIE	109.28
CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE	INSCRIPTION COLLOQUE M. JEAN-PIERRE DUCRUC (22/10/2005)	28.76
COMBEC	FORMATION PERSONNE DÉSIGNÉE CONCILIATEUR-ARBITRE STÉPHANE	212.80
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	UTILISATION DES LOCAUX SESSION AUTOMNE 2005 (POLYVALENTE)	1,668.64
DESROCHERS ALICE	REMB. LIVRES BIBLIOTHÈQUE	219.99
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE MESSAGERIES DICOM	46.54
FILTRUM CONSTRUCTION	VERIFIER POMPE A SAUMURE	669.80
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT JANV.	51.60
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE VOIRIE	92.00 20.08 50.42
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE FÉVRIER 2006	830.65
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC RUBAN AVERTISSEUR JAUNE	634.15 47.16
IMPRIMERIE CCL	PAPETERIE (CH. FOURNISSEURS) RELEVÉS DE SALAIRES	88.57 80.66
IMPRIMERIE STE-CROIX	FRAIS CONCEPTION MOSAÏQUE L'AVIS MUNICIPAL # 51	80.52 362.33
KORVETTE LTÉE	CAFETIÈRE CUISINE C/COMM.	28.75
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. AUTOLAVEUSE C/COMM. PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	334.41 156.18 5,693.74 116.04
LEMAY GÉRALD	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPLIANT URBANISME	6.80
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM. & MRC	194.10
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	RÉPARER BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT	410.87
LES P'TITS MOTEUR	ENT. & RÉP. SCIE MÉCANIQUE VOIRIE	22.95
MAGNOR	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	7,181.38
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. VÉHICULE INCENDIE	331.97
MILOT STÉPHANE	REMB. BOTTES DE TRAVAIL FRAIS DÉPLACEMENT JANV.	124.17 42.40
MRC DE LOTBINIÈRE	FACTURATION PROJETS D'INGÉNIERIE & DE COURS D'EAU 2005	5,544.08
PETITE CAISSE CHRISTIANE	RENFOUEMENT JANVIER (CARTOUCHE D'ENCRE)	53.97
PETITE CAISSE FRANCE	RENFOUEMENT JANVIER (PAPETERIE)	14.81
PETITE CAISSE NATHALIE	RENFOUEMENT JAN. (ACHAT IMPRIMANTE BUR. BERTRAND)	206.91
PITNEY BOWES LEASING	CARTOUCHE D'ENCRE (TIMBRES) CARTOUCHE D'ENCRE (TIMBRES) LOCATION BALANCE	100.06 100.06 138.03
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	APPAREIL DE DÉTRESSE PERSONNEL INCENDIE LAMPE PORTATIVE INCENDIE CYLINDRE D'AIR INCENDIE	1,035.23 368.77 885.69
PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÉGL. # 364-2005 AVIS PUBLIC PROJET ROBERT PARÉ	225.91 225.91

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	8.04
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	5.11
	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	15.56
	ENT. & RÉP. VOIRIE ASPHALTE FROIDE	2,285.37
	ENT. & RÉP. U/EAU POTABLE, CHALET SPORTS	15.31
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	38.83
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	19.50
	ÉQUIPEMENT VOIRIE (CLÉ)	120.77
	ÉQUIPEMENT VOIRIE (CHARIOT)	343.92
	PRODUITS CHIMIQUES USINE D'EAU POTABLE	490.01
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RÉSIDENTIEL FEV. 2006 CALENDRIER 2006 (1250)	8,218.22 496.63
SANCOVAC 2000 INC.	ENT. & RÉP. BORNES FONTAINES (6)	1,190.50
SIFTO CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES USINE D'EAU POTABLE	3,127.23
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAU INTERDICTION VTT & MOTONEIGE	136.65
	PANNEAU SIGNALISATION	31.28
SOUDURES STE-CROIX ENR.	RÉP. SCIE MÉCANIQUE, DÉBROUSSAILLEUSE & GRATTE PISTES DE SKI FOND	213.48
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU	62.63
	MATÉRIEL DE BUREAU	126.52
	MATÉRIEL DE BUREAU	90.75
	MATÉRIEL DE BUREAU	51.93
	MATÉRIEL DE BUREAU	101.00
	MATÉRIEL DE BUREAU	78.10
TELU MOBITÉ	CELLULAIRE VOIRIE & MAIRE	93.58
TENAQUIP	BROSSE POUR LES BOTTES C/COMM.	92.60
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCAT	HON. PROF. DOSSIER CONVENTION COLLECTIVE	1,229.33
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE VOIRIE	86.00
	ESSENCE VOIRIE	55.00
	ESSENCE VOIRIE	64.00
	ESSENCE VOIRIE	90.00
	ESSENCE VOIRIE	82.60
	ESSENCE VOIRIE	64.71
US FILTER	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	417.61
	SOUS-TOTAL	50,174.50
	GRAND TOTAL	293,884.32

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 02-2006 À 03-2006

023-2006

ACHAT AUTOLAVEUSE À PLANCHER DE MARQUE KARCHER (MOD. RÉOLUTION N^O 007-2006)

ATTENDU la résolution numéro 007-2006;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gérald Plamondon, directeur des loisirs, afin de conserver notre laveuse usagée pour l'usage du centre culturel et sportif;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue selon l'option 1 et d'accorder le contrat d'achat à Larose & Fils ltée pour le prix de 4,950.00 \$, taxes en sus.

024-2006

SOUSSION(S) TABLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Deux (2) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

➤ Cuisiconcept inc.	1,914.07 \$
➤ L'Abel Armoire inc.	2,182.02 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Cuisiconcept inc. pour le prix de 1,914.07 \$, taxes incluses.

025-2006

SOUSSION(S) SYSTÈME DE SON (SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL)

Deux (2) soumissions reçues :

➤ Solotech Québec inc.	5,121.49 \$
➤ Axion SÉA	5,197.29 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL EST PROPOSÉ par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Solotech Québec inc. pour le prix de 5,121.49 \$, taxes incluses, selon la recommandation de l'inspecteur municipal.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

026-2006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JANVIER 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 1 ^{ER} JANVIER 2006 AU 28 JANVIER 2006	GÉRANT D'ARÉNA	4,223.07
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	3,597.45
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	7,258.37
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,563.47
	EMPLOYÉES REST. (P)	1,169.31
	AVANTAGES SOCIAUX	2,331.33
	SOUS-TOTAL	20,143.00

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	231.64
BELL MOBILITÉ	CELLULAIRE JANVIER	49.12
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,602.26
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	345.88
	ACHATS RESTAURANT	544.00
	CRÉDIT RESTAURANT	- 47.25
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	150.00
	ACHATS RESTAURANT	93.75
	ACHATS RESTAURANT	150.00
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2,955.79
	FABRICATION DE GLACE	5,032.08
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	270.17
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DÉCEMBRE 2005	3,957.59
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DÉCEMBRE 2005	2,494.60
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JANVIER	143.31
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWOCK INC.	SERVICE CÂBLE JANVIER	37.94
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DÉCEMBRE 2005	290.24
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JAN.	247.40
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	20,588.52

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES A INCENDIES DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS	55.21
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	COTISATION MEMBRE 2006	175.00
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,733.04
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	133.65
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	56.25
GREAT-WEST COMPAGNIE ASSURANCE VIE	ASSURANCE COLLECTIVE FÉVRIER 2006	510.91
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT CHAUFFAGE BUREAU	208.42
	ENT. & RÉP. BÂTIMENT RACCORDER MOTEUR VENTILATEUR	124.89
IMPRIMERIE CCL	RELEVÉS DE SALAIRES	80.65
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	ÉQUIP. PATINOIRE ARÉNA FEUILLES DE PLASTIQUE	760.73
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DÉCEMBRE 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2,261.06 \$) SERV. PROF. INFORMATIQUE 2006	617.01
PETITE CAISSE	RENFLOUEMENT JAN. (PRODUITS ENTRETIEN, ACHATS RESTAURANT & ACHATS BAR)	207.02
PHARMACIE STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	6.90
	PRODUITS D'ENTRETIEN	12.63
RECYCLAGE KEBEC INC.	VIDER BARIL DE GRAISSE RESTAURANT	21.56
SONORISATION NORMAND	TRANSPORT RÉP. LECTEUR CD	17.25
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	13.55
	ACHATS RESTAURANT	16.73
	ACHATS RESTAURANT	35.11
	ACHATS RESTAURANT	13.87
	SOUS-TOTAL	6,800.38
	GRAND TOTAL	47,531.90

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

027-2006

ENGAGEMENT DE M. RUDY CASTONGUAY, POMPIER STAGIAIRE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Rudy Castonguay pour agir à titre de pompier stagiaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

DÉPÔT DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/05

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements du service des incendies tel que préparé par Marcel Daigle, directeur.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (18/01/06)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2006

028-2006

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer monsieur Adrien Faucher pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2006, selon la recommandation U04-2006 dudit comité.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

029-2006

DOSSIER DE LA CITÉ DES ÉTOILES INC., LOT 116-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de la Cité des Étoiles inc. et localisée au : 236 rue Picard, lot 116-P, devenu suite à un lotissement, lot 116-5.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de la Cité des Étoiles inc., lot 116-P, selon la recommandation U03-2006 du comité consultatif d'urbanisme.

AUTRE(S) :

RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2005 (MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005)

030-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16^{ième} jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Agrandir la zone agricole 76-A à même la zone agricole 78-A afin de permettre la construction de résidences secondaires.
- Modifier les usages permis dans la zone agricole 76-A.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 15^{ième} jour du mois de novembre 2005, le projet de règlement numéro 365-2005 portant sur la zone à agrandir 76-A et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de modifier les usages permis dans la zone agricole 76-A dans le second projet de règlement pour être conforme au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 06^{ième} jour du mois de décembre 2005 sur le projet de règlement numéro 365-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 20^{ième} jour du mois de décembre 2005, le second projet de règlement 365-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 20^{ième} jour du mois de décembre 2005 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 365-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 365-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 365-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

031-2006

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 5 (MEMBRANE)

ATTENDU la directive de changement n° 5 préparée par Polygec inc., et datée du 18 janvier 2006 pour le prix de 3,675.00 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE l'ajout d'une membrane géotextile au niveau de l'infrastructure d'une partie de la rue Leclerc pour assurer la stabilité est nécessaire à la réalisation du projet;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

032-2006

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 6 (CONDUITES)

ATTENDU la directive de changement n° 6 préparée par Polygec inc., et datée du 18 janvier 2006 pour le prix de 2,515.48 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE l'ajout de trois conduites de 1050 mm de diamètre sur l'émissaire pluvial pour favoriser l'aménagement du terrain du poste de pompage est nécessaire à la réalisation du projet;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

033-2006

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE PAR HYDRO-QUÉBEC À LA STATION DE POMPAGE

ATTENDU l'offre de Hydro-Québec datée du 26 janvier 2006 pour le raccordement électrique de la station de pompage à la rue Leclerc au prix de 15,154.11 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le coût de ce projet fait partie intégrante des imprévus du projet en titre, et que son financement sera fait à même l'emprunt prévu pour ledit projet;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le raccordement électrique selon l'offre présentée.

034-2006

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (HONORAIRES PROFESSIONNELS/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 4 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 25 janvier 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 7,828.18 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

BORDURES ET PAVAGE DES RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET MARION

035-2006

MANDAT POUR PLANS ET DEVIS

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 17 janvier 2006 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux de voirie des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Marion, pour un budget forfaitaire de 850.00 \$, en sus des taxes;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

036-2006

MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN

ATTENDU le nouveau programme d'infrastructures Canada-Québec « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) », suite à l'entente intervenue le 18 juillet 2005 entre les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix doit se doter, au cours des années 2006 à 2010, d'une vision stratégique par rapport au renouvellement et au développement de ses infrastructures de même que d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette vision;

ATTENDU l'offre présentée de SNC-Lavalin inc., datée du 1 février 2006, pour le prix de 9,500.00 \$, en sus des taxes, à la préparation d'un plan d'intervention;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater SNC-Lavalin inc. afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en matière d'infrastructures municipales, selon leur offre présentée.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

037-2006

AJOUT D'UN LUMINAIRE RUE DU MOULIN

ATTENDU la demande reçue du 3 novembre 2005 d'un résidant de ce secteur, rue du Moulin, pour l'ajout d'un luminaire;

ATTENDU l'offre reçue du Groupe Castonguay inc. datée du 23 janvier 2006 concernant l'achat et l'installation d'un luminaire de 100 watts H.P.S., pour le prix de 769. \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée et d'autoriser le Groupe Castonguay inc. à procéder à l'achat et à l'installation dudit luminaire, selon l'offre présentée.

038-2006

AJOUT DE LUMINAIRES (3) RUE MARION

ATTENDU QU'il est requis de produire un plan projet d'éclairage public pour le projet de développement de la nouvelle rue Marion;

ATTENDU QUE ce projet fait partie de l'entente de développement domiciliaire numéro 501925 intervenue avec le promoteur « Construction C. J. Picard inc. » le 07 octobre 2005, en vertu de la résolution numéro 196-2005;

ATTENDU QUE l'achat et la pose de ces trois luminaires sont à la charge du promoteur « Construction C.J. Picard inc. » selon ladite entente;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le plan d'éclairage public de la rue Marion selon les documents déposés et datés du 23 janvier 2006 du Groupe Castonguay inc., lequel devra faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE SANITAIRE DANS LA FALAISE DU PARC DÉTENTE

039-2006

MANDAT À POLYGEC INC.

ATTENDU la résolution numéro 288-2005 relativement aux plans et devis préliminaires;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

ATTENDU la rencontre entre les parties (Polygec inc. et la municipalité) le 25 janvier 2006;

ATTENDU l'urgence de procéder à la préparation des plans et devis complets à la réalisation de ce projet;

ATTENDU la proposition d'honoraires de la firme Polygec inc. datée du 01 février 2006 pour procéder, pour le prix de 9750.00 \$, en sus des taxes;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter leur offre telle que présentée pour les phases IV, V et VI du projet.

040-2006

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU la résolution numéro 039-2006;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéros 501977 datés du 24 octobre 2005 (scellés février 2006) pour la réfection de l'émissaire sanitaire, tels que préparés par Polygec inc., et d'autoriser ce dernier à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention des autorisations requises.

DE mandater Polygec inc. à nous représenter auprès de toutes autres instances gouvernementales pour obtenir les autorisations requises et/ou subventions applicables, vu l'urgence de procéder aux réparations telles qu'exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

D'informer les ministères impliqués que les travaux de reconstruction de l'émissaire débiteront le 01 mars 2006.

QUE la municipalité de Sainte-Croix s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité, signée par un ingénieur, des travaux réalisés après leurs achèvements conformément à l'autorisation accordée.

ÉGOUT SANITAIRE SECTEUR DU BAS DE LA CÔTE DU BATEAU

041-2006

MANDAT ÉTUDE PRÉLIMINAIRE (POLYGECC INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme Polygec inc. datée du 01 février 2006 relativement à une étude préliminaire pour la construction d'un égout sanitaire au bas du secteur de la rue du Bateau pour un prix de 450.00 \$, en sus des taxes;

ATTENDU la rencontre entre les parties (Polygec inc. et la municipalité) le 25 janvier 2006 concernant la présentation de l'étude préliminaire;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'entériner le mandat donné à la firme Polygec inc. pour le prix de 450. \$, en sus des taxes.

QUE suivant les résultats de l'étude préliminaire, ce projet est retiré des priorités 2006.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

042-2006

MANDAT D'UN HYDROGÉOLOGUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-02-36 de la municipalité de Saint-Édouard relativement à leur engagement à ce projet;

ATTENDU l'offre de service professionnel de la firme Arrakis consultants inc. datée du 01 février 2006 relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard pour le projet de recherche en eau souterraine de notre municipalité;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

ATTENDU QUE cette étude se réaliserait en deux étapes :

- 1) cueillette de données sur la formation aquifère : 21,470.00. \$, en sus des taxes;
- 2) évaluation potentielle, en regard du débit recherché : ± 60,175. \$, en sus des taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater la firme Arrakis consultants inc. à procéder à l'étude hydrogéologique selon l'étape 2 pour le prix de ± 60,175. \$, en sus des taxes, et telle que décrite dans l'offre présentée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 1.1 DU RÈGLEMENT N^O 335-2004

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement concernant des dispositions spéciales aux nuisances et à l'utilisation de l'eau potable, en remplacement du règlement numéro 335-2004, aux fins de modifier l'article 5 paragraphe 1.1 dudit règlement.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

COMITÉ FAMILLES DE SAINTE-CROIX

043-2006

DÉPÔT DU RAPPORT DU 03 OCTOBRE 2005

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 03 octobre 2005 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

044-2006

DÉPÔT DU RAPPORT DU 07 DÉCEMBRE 2005

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 07 décembre 2005 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

VARIA

045-2006

DEMANDE D'APPUI AU CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE)

ATTENDU QUE les bureaux du Centre local d'Emploi (CLE) de la MRC de Lotbinière sont présentement situés dans un immeuble locatif situé au 6331, de la rue Principale;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels des locaux désirent renouveler le bail actuel qui devrait se terminer en décembre 2006;

ATTENDU QUE le CLE a manifesté son intention de ne pas renouveler le bail;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prône des coupures dans les budgets de fonctionnement des différents ministères;

ATTENDU QU'une localisation des bureaux du CLE en dehors de la MRC de Lotbinière diminuerait les services à la population de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE nous croyons qu'il devrait y avoir un CLE dans chacune des MRC;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

ATTENDU QUE nous retrouvons dans la municipalité de Sainte-Croix tous les services qu'un organisme comme le CLE a besoin pour être efficace comme par exemple l'internet haute-vitesse;

ATTENDU QU'une relocalisation du CLE dans une autre municipalité n'apportera pas de services supplémentaires à la population de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'il existe déjà des organismes de développement dans la municipalité de Sainte-Croix tels que la MRC, le CLD et le Centre paysan;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec de maintenir les bureaux du CLE dans la MRC de Lotbinière et de renouveler le bail de location pour une période de cinq ans.

c.c. Monsieur Jacques Gourdes, député
Madame Sylvie Roy, députée
Monsieur Arthur Tardif, bailleur

046-2006

DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Lotbinière a soumis pour approbation au ministère des Transports son règlement n° 172-2005 interdisant la circulation des camions et des véhicules outils sur certains chemins de sa municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige un appui des municipalités environnantes dont le règlement risque d'avoir des conséquences à leur territoire pour donner suite à l'approbation dudit règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Lotbinière désire installer des panneaux de signalisation à ses frais aux entrées des routes Saint-Eustache et du Chouayen;

ATTENDU QUE la municipalité de Lotbinière demande l'appui de la municipalité de Sainte-Croix;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'appuyer la municipalité de Lotbinière dans sa demande auprès du ministère des Transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Urbanisme/Postes vacants/Maire commente.
- Soumission/Adjudication... conseil évaluera politique interne pour contrat local.

047-2006

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 15 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier